



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 06 décembre 2023

2023/72

L'an deux mille vingt-trois, le 06 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasia régulièrement convoqué le 30 novembre 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent – – FABRE Alain – HURLIN Régine – BECHARD Alain – BAECKER Sybille - NEVEU James –POULLET Danielle - AUBIN Dimitri – COULON Daniel - GIBOULET ARNAUD Sophie - MENALDO KEBDANI Nadia – PANAFIEU Blandine –

ABSENTS EXCUSES : Mme FOURES Josiane - M. HIBSCHELE Jean-Marc - Mmes SCHMITT Marie Gil – DE CORO Jessica - MM REBUFFAT – ALTIER Jonathan

PROCURATIONS : M. HIBSCHELE à M. TIXADOR
Mme FOURES à Mme POULLET
Mme SCHMITT à Mme BAECKER
Mme DE CORO à Mme GIBOULET
M. REBUFFAT à Mme MENALDO KEBDANI

Soit 18 votants

OBJET : Présentation du rapport sur l'eau et l'assainissement

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales

VU le décret 2015/1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et l'assainissement,

CONSIDERANT l'obligation d'informer le public de la mise à disposition de ce rapport,

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

ARTICLE 1 : prend acte et donne un avis favorable au rapport sur le service public de l'eau et l'assainissement transmis par la CA Nîmes Métropole.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus.

Le Maire,
Gilles TIXADOR

Porte des Gorges du Gardon - Site classé